



PREAVIS MUNICIPAL No 08 / 2024

Augmentation de 0.2 EPT à la bourse communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Tant les recommandations des services cantonaux que le boursier de Cudrefin ont relevé qu'il fallait compter un 20% sur une durée d'environ 24 mois pour mener à bien le passage à MCH2 et la migration de la solution de gestion comptable vers Abacus.

Notre boursière communale travaille, depuis une année, à 40% pour la commune de Faoug ce qui lui permet tout juste de gérer les affaires courantes de la bourse en recourant, de surcroît à des heures supplémentaires.

Il convient donc d'augmenter, avec son accord préalable, et dès le 1^{er} octobre 2024, son taux d'activité au sein de la commune de Faoug. Ainsi, elle pourra consacrer le temps nécessaire pour pouvoir, dans un premier temps, établir le plan comptable de la commune de Faoug selon MCH2, conseiller la Municipalité sur l'évolution nécessaire de certains règlements et l'utilisation des fonds de réserve ainsi que suivre les formations du canton de Vaud et de l'UCV concernant MCH2 puis gérer la migration des données, la prise en main d'Abacus et, enfin, la configuration des facturations des taxes et émoluments sous le nouveau logiciel.

Suivant les recommandations du canton et du boursier de Cudrefin, l'objet de ce préavis est donc d'augmenter de 20% le taux d'activité de Madame Karla Paul.

2. Objet du préavis

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.



Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1^{er} janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

La Municipalité de Faoug a décidé de passer au nouveau modèle au 1er janvier 2026.

Dans un courriel du 31 octobre 2022, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) nous communiquait que « *les premiers travaux de préparation doivent commencer au plus tard deux ans avant le passage à MCH2.* » Durant cette période, la Direction des finances communales accompagnera les communes sur le terrain et des cycles de formations seront proposées.

Les principaux changements sont les suivants :

- Plan comptable complètement modifié, plus détaillé et harmonisé.
- Comptabilisation des immobilisations améliorée.
- Etats financiers obligatoires (Compte de résultats à plusieurs niveaux, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie (TFT), annexe aux comptes).

Selon les informations données par la DGAIC, ce nouveau modèle amène de gros changements pour les administrations communales et un temps significatif pour sa mise en œuvre est à consacrer par la Bourse communale.

Selon les recommandations du canton et l'expérience vécue à Cudrefin, le temps nécessaire estimé représente un 20% pour une commune comme la nôtre.

Il s'agira notamment de suivre les formations, de mettre en œuvre une table de conversion, de créer le nouveau plan comptable et déterminer les imputations des écritures, de préparer un budget 2025 sous la forme MCH1 et MCH2, de dissoudre les réserves, de donner des explications au personnel de l'Administration, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission des finances, de préparer les documents obligatoires nécessaires, etc.

Ce travail sera effectué par la Boursière qui travaille seule dans son service et doit donc continuer à effectuer, en parallèle, toutes les tâches courantes inhérentes à la Bourse communale.

Son taux d'activité à 40% étant insuffisant pour mener, de front, les deux aspects, il lui a été proposé, par la Municipalité et sous réserve d'acceptation par le Conseil communal, une augmentation de son taux d'activité à 60% dès le 1^{er} octobre 2024.

Madame Karla Paul a accepté d'augmenter son taux de travail, si le présent préavis est accepté, pour mener à bien le passage à MCH2 en continuant de gérer tous les aspects de la Bourse communale.



3. Coûts et financement

Le budget 2024 prévoyait un salaire pour la Bourse à 40% sur 12 mois et, il y aura donc un salaire à 40% sur 9 mois et un salaire à 60% sur 3 mois dans les comptes :

- 111.301 : Traitement du personnel
- 111.303 : Assurances sociales AVS, AI, AC, AF
- 111.304 : Caisse de pension
- 111.305 : Assurances accidents et maladie

Les montants globaux seront portés aux comptes 2024 et au budget 2025 sous les comptes mentionnés ci-dessus pour un traitement (13^{ème} salaire inclus) de 56'000 CHF annuel à 60% en 2025 soit, pour les 3 mois en 2024 : 14'000 CHF à 60% - 9'333 CHF à 40% (budgété) = 4'667 CHF de différence par rapport au budget.

4. Conclusions

En acceptant ce préavis, le Conseil Communal de Faoug permettra à la Bourse communale de mener sereinement la migration à MCH2 et le changement de solution métier tout en gérant les affaires courantes.

La Municipalité propose au Conseil Communal

- Vu le préavis 08/2024
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter l'augmentation de 0.2 EPT à la Bourse communale sur l'année 2024 pour un montant total de traitement de 4'667 CHF.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J. THEUX



La Secrétaire :

L. BRÜNISHOLZ